

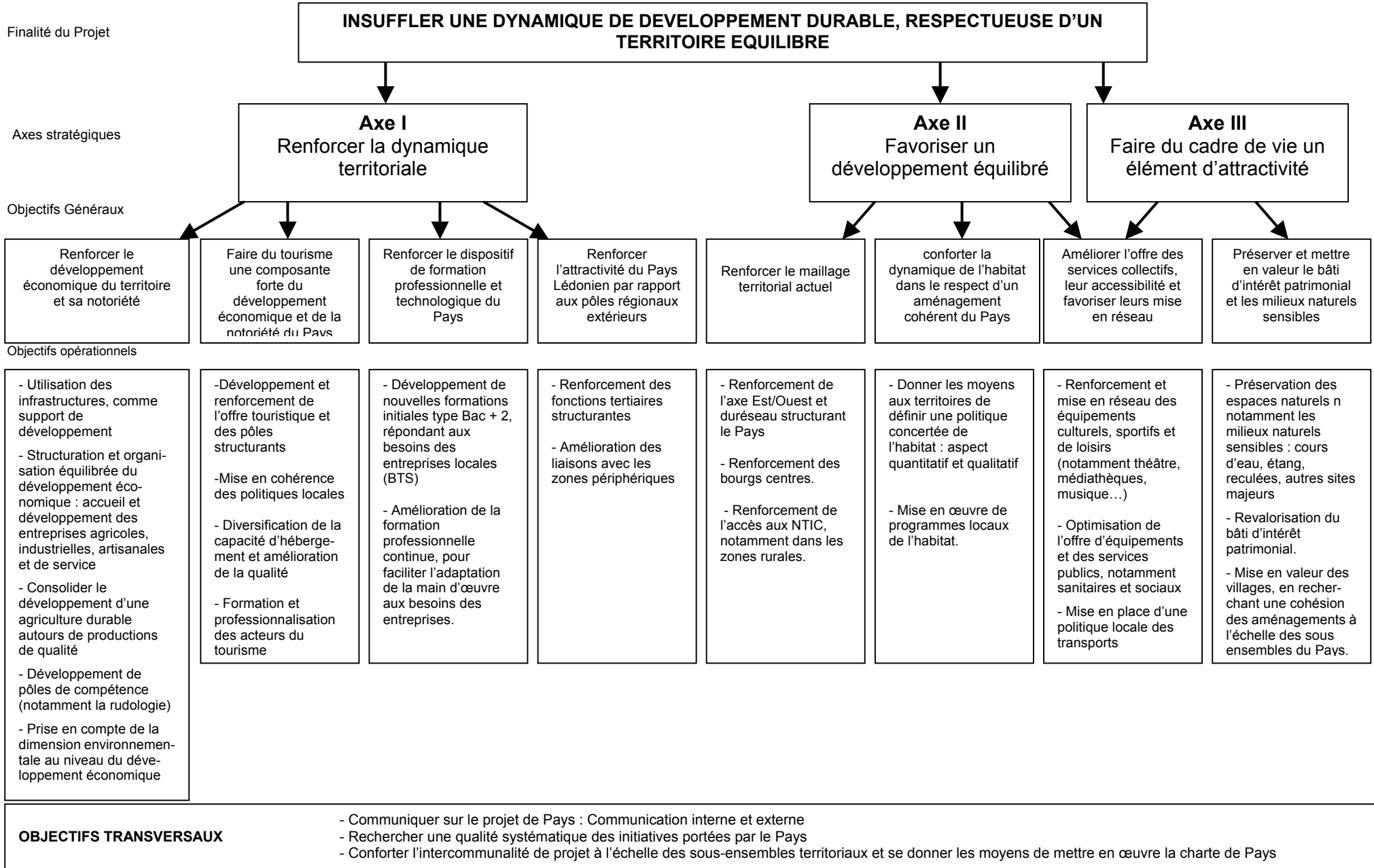
### **3 . LE PROJET DE PAYS**

***3.1. – Présentation globale de la stratégie de développement durable du Pays Lédonien***

***3.2. – Déclinaison des objectifs stratégiques***

***3.3. – Définition des priorités communautaires***

***3.4. – Déclinaison spatiale de la stratégie de développement durable du Pays***



### **3.1. – Présentation globale de la stratégie de développement durable du Pays Lédonien**

Le graphe stratégique de la page suivante illustre l'architecture du projet développement du Pays Lédonien, mettant en avant :

- une finalité,
- trois axes stratégiques,
- huit objectifs généraux dédiés aux différentes thématiques prioritaires d'intervention,
- vingt-quatre objectifs opérationnels préfigurant les pistes d'intervention territorialisées,
- enfin trois objectifs généraux plus transversaux et traduisant plutôt des principes de mise en oeuvre du projet de pays.

#### **Finalité**

La finalité du projet de Pays Lédonien est "d'insuffler une dynamique de développement durable respectueuse d'un territoire équilibré".

Elle exprime la volonté des élus locaux et de leurs partenaires de renforcer les dynamiques locales, toutefois sans obérer l'avenir et dans le respect des grands équilibres territoriaux actuels.

#### **Axes stratégiques**

Cette finalité sous-tend d'elle même les trois axes qui matérialisent les directions suivant lesquelles le Pays Lédonien va oeuvrer tout au long des dix prochaines années pour asseoir sa politique de développement et d'aménagement, à savoir :

##### **■ AXE 1 : Renforcer la dynamique territoriale.**

Cet axe matérialise une volonté de plus fort développement, de plus forte dynamique du Pays Lédonien de manière à contribuer au développement régional - ou inter-régional - en tirant un meilleur parti de ses potentialités.

##### **■ AXE 2 : Favoriser un développement équilibré.**

Ce deuxième axe préfigure un aménagement équilibré et cohérent du Pays Lédonien et traduit donc, en quelque sorte, une volonté de plus forte complémentarité, plus forte solidarité entre les différents sous-ensembles territoriaux qui ont vocation à constituer ce Pays. Cette démarche est indissociable du Schéma de Cohérence Territorial actuellement en préfiguration sur le territoire.

##### **■ AXE 3 : Faire du cadre de vie un élément d'attractivité.**

Cet axe matérialise une ferme volonté de préserver le cadre de vie actuel du territoire, ou plutôt la qualité de vie. Celle ci constitue en effet son premier atout. Cette démarche de préservation s'inscrit dans une volonté de renforcement de la dynamique micro-régionale, plutôt que dans une logique purement défensive.

Il doit fortement contribuer au respect du caractère durable du développement qui sera recherché au niveau de l'axe 1.

### **3.2. – *Déclinaison des objectifs stratégiques***

## **Objectif stratégique 1.1**

### **Renforcer le développement économique du territoire et sa notoriété**

#### **Rappels des enjeux**

A cours de la dernière décennie, le Pays Lédonien a connu une dynamique de l'emploi moins favorable que l'ensemble de la Franche-Comté. Le Pays peut pourtant s'appuyer sur une fonction commerciale importante et sur un tissu d'entreprises artisanales, de PME, PMI, dont la répartition spatiale conforte l'équilibre du territoire.

La problématique de l'emploi est donc centrale pour l'avenir du Pays Lédonien et ceci dans tous les secteurs économiques. Le développement économique endogène est à privilégier, en favorisant l'environnement des entreprises de telle sorte qu'elles restent génératrices d'emploi. Le secteur artisanal mérite quant à lui d'être conforté, l'enjeu principal repose sur le renouvellement du tissu local.

Par ailleurs, la qualité des productions agricole ainsi que la qualité environnementale contribuent à l'image du Pays Lédonien et ont toute leur place dans le renforcement du développement économique du territoire. Le principe de qualité contribue à l'attractivité du Pays et a une capacité à générer de l'emploi.

#### **1.1.1 - L'utilisation des infrastructures comme support de développement**

Les infrastructures routières restent les principaux vecteurs du développement économique. Le Pays Lédonien doit donc veiller à un bon maillage interne de son territoire, à une valorisation des potentiels de développement liés à l'A-39 et à une amélioration des liaisons avec l'extérieur.

- Une structuration du territoire à travers le renforcement des axes de communication. La RN 83 et la RN 78 et à un niveau inférieur les D-120, D-475, D-471, D-52 et D-109 constituent des axes importants pour structurer le développement économique du territoire.
- L'amélioration des liaisons avec les diffuseurs de l'autoroute A-39, (amélioration de la D-56 entre Saint Amour et le diffuseur de Beaufont, diffuseur véhicules légers à l'aire du Jura...).
- Le Renforcement de l'axe est-ouest, (contournement d'Orgelet, contournement de la vallée de la Vallière...)
- Réaménagement de la RN-83, afin d'améliorer les flux au sud de Lons le Saunier (Lons le Saunier / Beaufort) et sécuriser la traversée des villages et le passage à niveau de Paisia (Vercia).
- La bonne prise en compte du projet de TGV Rhin-Rhône (branche Sud) et le positionnement d'un pôle d'échange au niveau du Pays Lédonien ou à proximité.

#### **1.1.2 – Une structuration et une organisation équilibrée du développement économique**

D'un point de vue matériel, le Pays Lédonien doit disposer d'un maillage cohérent d'infrastructures foncières et immobilières, adaptées à la demande des entreprises et aux potentiels de développement économiques locaux. Par ailleurs, le Pays Lédonien doit assurer le renouvellement et la dynamisation du tissu économique existant, afin de conforter et développer l'emploi local. Ainsi, Le développement économique du territoire s'inscrit principalement dans une démarche de développement endogène, même si le développement exogène ne doit pas être négligé.

- Un maillage cohérent de Zones d'Activités Economiques, et mise en place d'une stratégie en termes d'implantation des entreprises
  - o Disposer d'une zone d'intérêt départemental ou régional sur le Pays
  - o Disposer de 3 à 6 zones « d'intérêt Pays », structurant des micro-bassins économiques
  - o Disposer de zones artisanales destinées à renforcer le maillage des espaces communautaires.
- Mettre en place un stratégie d'accueil des entreprises
- Renforcer l'immobilier d'entreprise
- Renforcer les dispositifs de renouvellement / développement des entreprises locales, mettre en cohérence les politiques et mettre en réseau les acteurs.
  - o Soutien des opérations d'accompagnement à la création / transmission / reprise, à travers notamment la territorialisation de la Plate-forme d'Initiative Locale Départementale.

- Renforcer l'ingénierie économique territorialisée (mission d'animation du tissu économique local), en étroite collaboration avec les organismes départementaux compétents (consulaires, Jura Initiatives, Jura Développement)
- Accompagnement des procédures collectives, notamment les ORAC, FISAC, contrats de progrès, ou toute autre procédure collective

### **1.1.3 – Une agriculture durable, autours de productions de qualité**

L'agriculture locale est propice au développement durable et doit y contribuer. Le renforcement de l'emploi directement ou indirectement lié aux activités agricoles apparaît comme une priorité locale. L'agriculture locale peut s'appuyer sur des AOC reconnues et porteuses en termes de développement économique et d'emplois. La fonction environnementale de l'agriculture doit également être valorisée (ouverture des paysages Revermont/Petite Montagne), qualité de l'eau potable... La viticulture quant à elle doit contribuer à renforcer la notoriété du territoire.

- Contribution de la viticulture à la notoriété du Pays Lédonien,
  - Amplifier la dynamique du Nord-Revermont
  - Soutenir les initiatives de développement de cette activité dans le Sud-Revermont
  - Engager des partenariats avec les organisations compétentes, ainsi que le Pays du Haut Revermont pour des actions conjointes.
- Valorisation de l'emploi agricole et la valeur ajoutée locale par une production de qualité,
  - Encourager l'installation et la modernisation de l'appareil productif agricole et agro-alimentaire (coopératives, fermes relais, abattoirs, ...)
  - Encourager la promotion et la commercialisation des productions agricoles locales de qualité : viticulture, élevage, fromages (morbière-comté)
- Développement d'emplois complémentaires : agri-tourisme en lien avec l'objectif 1.2.
- Renforcement des fonctions environnementales agricoles dans un processus économique
  - Contribution à l'ouverture des Paysages, au maintien d'une agriculture péri-urbaine, maintien de la qualité de l'eau potable
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Renforcement des fonctions économiques des ressources forestières, à travers notamment une rationalisation des modes de gestion et un développement des fonctions sociales et touristiques de la forêt.

### **1.1.4 - Développement de pôles de compétences**

Le tissu économique du Pays Lédonien est plutôt diversifié, ce qui, contrairement aux bassins d'emplois voisins, ne lui permet pas d'avoir une image de marque liée à un système productif localisé et reconnu. Néanmoins, le Pays Lédonien peut s'appuyer sur divers pôles de compétences qu'il convient de développer.

- Renforcement de l'image et la notoriété de l'agglomération lédonienne, à travers la valorisation économique des technologies de l'environnement (Rudologie ...)
- Développement du secteur « mécanique – travail des métaux » sur le territoire de Saint-Amour / Sud Revermont, en lien avec le maintien et le développement du Lycée professionnel de Saint-Amour.
- Développement du secteur de la plasturgie, notamment en Petite Montagne

### **1.1.5 – Prise en compte de la dimension environnementale au niveau du développement économique**

L'image que véhicule le Pays Lédonien est liée à la qualité de son cadre de vie. La performance environnementale des activités économiques doit donc contribuer à renforcer cette image d'un environnement préservé.

- Procédures de requalification de l'environnement économique des entreprises
- Démarches de qualité environnementales des Zones d'Activité Economique.
- Accompagnement, coordination des initiatives de sensibilisation à l'environnement
- Promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, à travers notamment une réflexion sur la structuration et la valorisation de la filière Bois-Energie, en lien avec l'ITEB et l'Ajéna.

## **Objectif stratégique 1.2** **Faire du Tourisme une composante forte** **du développement économique du Pays Lédonien**

### **Rappel des enjeux**

L'offre touristique locale est indéniable, elle s'appuie à la fois sur des grands pôles structurants, un patrimoine architectural et paysager riche et diversifié, un terroir reconnu, un environnement favorable. Afin d'augmenter l'attractivité du territoire, il convient de valoriser ces richesses en privilégiant les clientèles de courts-séjours provenant des bassins émetteurs de proximité et les clientèles de passage (captage des flux). L'augmentation de la saison touristique est également un enjeu important à privilégier. Par ailleurs il convient d'augmenter la performance économique des activités touristiques, à travers une mise en cohérence des politiques locales (stratégie, promotion, commercialisation) et le renforcement de la « culture touristique » des résidents et des prestataires de tourisme.

#### **1.2.1.- Développement et renforcement de l'offre touristique et des pôles structurants**

L'attractivité touristique du Pays Lédonien repose sur la présence de pôles structurant l'activité touristique. Il convient donc de mettre en valeur ces pôles, car ils constituent les points d'orgues de l'offre touristique du Pays. Au delà du renforcement de ces sites majeurs, il convient de diversifier l'offre touristique globale, afin d'améliorer la performance économique du secteur touristique sur l'ensemble du territoire.

- Développement des sites touristiques structurants, notamment
  - o Aménagements destinés à des activités de loisirs
  - o Sites d'intérêt patrimonial et culturel, moins sensibles à la saisonnalité,
- Mise en réseau des pôles structurants, notamment
  - o Création d'itinéraires ludiques et de découverte (vélo-routes/voies vertes, sentiers de randonnées) en veillant à la cohérence, à la continuité des itinéraires et de la signalétique
  - o Valorisation touristique de la route des vins
  - o Démarche de labellisation et de partenariats du type « Pays d'Art et d'Histoire »
  - o Jalonnement des pôles touristiques depuis les diffuseurs autoroutiers et l'autoroute elle même
- Diversification de l'offre touristique globale et développement de points d'ancrages sur l'ensemble du Pays, à travers notamment des thématiques fortes du Pays :
  - o Le patrimoine architectural, naturel et paysager
  - o La gastronomie et la viticulture
  - o Les activités de loisirs et la remise en forme (thermalisme, randonnées pédestres, VTT, vélo-routes voie verte ...)
  - o Le projet de musée archéologique, en lien avec les sites de Marigny, Chalain
- Développer le réseau des petites cités comtoises de caractère
- Création ou renforcement d'événementiels en lien avec le monde associatif (culture /sport)

#### **1.2.2.- Mise en cohérence des politiques locales**

La performance économique du secteur touristique passe par la recherche de complémentarités entre les structures de tourisme, la mutualisation de certains moyens et la mise en réseau des acteurs. Quelque soit la forme que prendra cette structuration (OT de pôle ou autre), le Pays Lédonien devra s'inscrire dans cette démarche, s'il souhaite améliorer le processus de mise en marché de son offre touristique.

- Mise en réseau des structures, répartition des missions et actions des acteurs de tourisme (OT/SI, Points I, EPCI, Pays, CDT, CRT...)
- Stratégie marketing à finalité commerciale en fonctions des éléments mis en évidence dans l'étude des clientèles touristiques du jura déclinée à l'échelle du Pays.
- Harmonisation de certains supports de communication, mutualisation entre les structures de tourisme
- Montage de produits touristiques en incitant des prestataires à collaborer, contribution à leur mise en marché.

### **1.2.3.- Diversifier la capacité d'hébergements touristiques et en améliorer la qualité**

Afin d'optimiser les retombées économiques de la fréquentation, le parc d'hébergement du Pays Lédonien doit être conforté et mis en adéquation avec les nouvelles attentes des clientèles. Cela passe à la fois par une diversification de l'offre, un renforcement de certains types d'hébergements, ainsi que par la requalification et l'augmentation du niveau global de classement des hébergements. Par ailleurs il convient de recentrer les produits d'hébergement vers des concepts en phase avec la dimension nature du Jura.

- Diversification de l'offre d'hébergement à travers notamment le développement des chambres d'hôtes et des accueils de groupe, le développement et la requalification de l'hôtellerie traditionnelle et la création d'aires d'accueil pour les campings-caristes.
- Qualité et la requalification du parc, notamment la requalification des gîtes, de l'hébergement de plein air et de l'hôtellerie traditionnelle.
- Politiques et procédures globales : soutien à l'amélioration du parc d'hébergement (ex OPAH thématique tourisme, ORIL ou autre), en phase avec la dimension nature et l'ambiance du Jura.
- Favoriser les initiatives permettant un enrichissement de l'offre d'hébergement par des services et des prestations associées.

### **1.2.4 – Formation et professionnalisation des acteurs du tourisme**

La notion de « culture touristique » est très importante pour mettre en œuvre une politique de développement touristique. Les acteurs touristiques sont en effet les principaux vecteurs de l'image du Pays Lédonien et du processus de commercialisation du territoire. Il convient donc mettre en place avec le CDT et les organismes compétents, un plan de professionnalisation des acteurs de l'économie touristique, afin d'adapter les entreprises touristiques aux évolutions du marché et aux attentes des nouvelles clientèles.

## **Objectif stratégique 1.3** **Renforcer le dispositif de formation** **professionnelle et technologique**

### **Rappel des enjeux**

Le développement économique et de l'emploi dans le Pays Lédonien est indissociable de la capacité de son dispositif de formation, à fournir rapidement une main d'œuvre qualifiée aux entreprises locales. Or bien que l'offre de formation soit importante sur le Pays, la mise en adéquation avec les besoins des entreprises locales reste difficile. Du fait d'un niveau de chômage relativement réduit, les entreprises locales ont des difficultés à recruter une main d'œuvre qualifiée. La reconversion de la main d'œuvre locale est un facteur incontournable de la fluidité des marchés de l'emploi et doit par conséquent être accompagnée par un dispositif de formation continue adapté.

Par ailleurs, le développement de formations initiales de type bac + 2 apparaît comme un enjeu important pour le Pays, afin notamment de répondre aux besoins des entreprises locales et de retenir les jeunes sur le territoire

#### **1.3.1 – Promouvoir le développement de formations initiales**

Pour répondre aux besoins prévisibles des entreprises en qualifications appropriées, la modernisation de l'équipement des lycées professionnels et des centres de formation doit être soutenue. Les initiatives de création de formations adaptées aux filières locales méritent d'être encouragées, ainsi que les initiatives concourant à l'ouvertures des structures pédagogiques sur leur environnement socio-économique.

- Encourager l'adaptation des structures pédagogiques
- Soutenir les initiatives de création ou de renforcement des formations professionnelles et technologiques, notamment de niveau bac professionnel et bac + 2 dans les compétences identifiées au niveau du Pays, mécanique, travail des métaux, technologies de l'environnement, plasturgie ou autres.

#### **1.3.2 – Amélioration de la formation professionnelle continue**

Le bassin d'emploi est une échelle pertinente pour appréhender la mise en adéquation des dispositifs de formation professionnelle continue avec les besoins des entreprises. Dans la continuité des actions entreprises, le Pays doit soutenir les initiatives qui concourent à appréhender de manière efficace les besoins des entreprises ainsi que les actions d'information et de sensibilisation des publics à l'offre de formation, notamment en milieu rural.

- Prendre en compte les actions du réseau des acteurs de l'emploi et de la formation
  - o Mutualisation des financements Etat / Région
  - o Audit dans les entreprises
- Encourager la diffusion de l'information de l'offre de formation et du conseil de proximité, notamment en zone rurale (dans des lieux ouverts à d'autres types de services)
- Permettre d'engager une réflexion sur le télé-enseignement
- Prendre en compte la problématique du déplacement des publics et de leur hébergement

## **Objectif stratégique 1.4** **Renforcer l'attractivité du Pays Lédonien, par rapport** **aux pôles régionaux extérieurs**

### **Rappel des enjeux**

Le Pays Lédonien se situe dans un espace inter-régional, au sein duquel chaque Pays, chaque agglomération œuvre pour renforcer son influence et assoire son développement économique. Or, le Pays Lédonien a la chance d'être structuré par une ville centre qui est chef lieu du Département. Ceci ouvre des perspectives favorables à l'amélioration de son attractivité et permet au Pays Lédonien dans son ensemble de se positionner par rapport aux pôles régionaux extérieurs ainsi que par rapport aux Pays voisins (complémentarité / réseaux).

#### **1.4.1 – Renforcement des fonctions tertiaires structurantes**

En tant que ville – préfecture, Lons le Saunier est dotée d'une fonction tertiaire qui doit rayonner bien au delà des limites du Pays et du Département. Cette fonction doit être confortée, afin d'améliorer la qualité des services offerts à la population du Pays et éviter l'évasion notamment commerciale vers les pôles régionaux extérieurs.

- Renforcer les fonctions commerciales et les grands services publics d'intérêt départemental et régional
- Accroître le rayonnement des fonctions culturelles structurantes
- Conforter les fonctions sanitaires et sociales structurantes du Pays Lédonien (Centre Hospitalier...)

#### **1.4.2 – Amélioration des liaisons avec les zones périphériques**

Le Pays doit s'ouvrir sur les territoires périphériques et développer des liens matériels et immatériels avec les pays voisins et les agglomérations voisines. En effet le Pays Lédonien doit valoriser les complémentarités inter-territoriales et engager des partenariats avec les autres espaces périphériques. Par ailleurs les liaisons matérielles avec les autres territoires doivent également être valorisées.

- Encourager des partenariats inter-territoriaux
  - o Liens avec la plaine vallée et particulièrement Oyonnax (Economie)
  - o Liens avec le Pays du Haut Revermont (tourisme, viticulture, environnement)
  - o Liens avec le Pays de la Bresse (économie, tourisme, ...)
- Valoriser les infrastructures de communication (Cf : objectifs 1.1. et 2.1.)

## **Objectif stratégique 2.1** **Renforcer le maillage territorial actuel**

### **Rappel des enjeux**

L'aménagement du Pays Lédonien passe par le respect de l'organisation spatiale qui prédomine actuellement. Le Schéma de Cohérence Territoriale sera d'ailleurs un des principaux outils de planification dans ce domaine, le Pays étant associé à son élaboration. Un réseau de bourgs-centres organisent des bassins de vie homogènes et cohérents. Le Pays Lédonien devra donc contribuer à renforcer ces pôles intermédiaires (bourgs relais, pôles de services, pôle de service de proximité) en favorisant en particulier le rayonnement de leurs équipements, leurs services publics, ainsi que leurs activités à caractère commerciale. Cette complémentarité ville / campagne, cette solidarité entre les espaces s'accompagne de la recherche d'une diffusion du développement, à travers notamment le renforcement des axes de communication transversaux est-ouest.

Parallèlement à cette démarche, le Pays Lédonien devra rechercher une couverture rationnelle du territoire par des réseaux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

#### **2.1.1.- Renforcement de l'axe est-ouest et du réseau structurant le Pays**

Conformément au schéma des infrastructures de communication (mesure 1.1.1), le Pays Lédonien souhaite mieux irriguer le territoire, notamment par un renforcement de l'axe transversal est-ouest (N-78), et une meilleure diffusion des flux à partir de cet axe majeur, notamment en Petite Montagne (D-52 et D-109)

#### **2.1.2 – Renforcement des bourgs centres**

Les pôles intermédiaires du Pays Lédonien doivent renforcer leur fonction commerciale et de service afin de garantir l'équilibre du territoire et préserver leur rôle sur les bassins de vie qu'ils structurent. Il ne s'agit toutefois pas de mettre au même niveau tous les bourgs du Pays, mais bien d'accompagner la mise en place de politiques adaptées à chacun des espaces.

- Maintenir ou développer les fonctions commerciales et de service dans les bourgs centres en mettant en place des procédures adaptées et en tenant compte des potentiels locaux
  - o Bourgs relais
  - o Pôles de services
  - o Pôles de services de proximité
- Rendre accessible les services des bourgs centres à l'ensemble de la population rurale, afin d'aboutir à un maillage complet du territoire.
- Encourager un décroisement des procédures de valorisation des bourgs centres à travers notamment la promotion des procédures de l'Etat (maisons de service public) et de la Région (pôles de services / pôles de proximité)

#### **2.1.3 – Renforcer l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication, notamment en zone rurale.**

Les infrastructures de télécommunication sont devenues un élément incontournable de l'aménagement du territoire, du développement économique et du service à la population. Le Pays Lédonien souhaite encourager une meilleure diffusion de ces technologies sur l'ensemble de son territoire. Cela concerne d'une part la téléphonie mobile, d'autre part l'accès à des réseaux véhiculant les hauts débits, ainsi que le développement des usages.

- Assurer une couverture cohérente des réseaux de téléphonie mobile (notamment en Petite Montagne)
- Encourager la diffusion des réseaux véhiculant des hauts débits, dans la continuité des politiques nationale, régionale et départementale.
- Développer les usages, sensibiliser les populations et les entreprises à l'outil informatique et à internet
  - o Favoriser l'implantation de points d'accès ouverts aux publics (espaces publics numériques), dans des lieux ouverts à d'autres types de services.

## **Objectif stratégique 2.2** **Conforter la dynamique de l'habitat,** **dans le respect d'un aménagement cohérent du Pays**

### **Rappel des enjeux**

Le Pays Lédonien apparaît comme un espace pertinent pour donner du sens, coordonner les différentes politiques et procédures de l'habitat. Il pourra servir de support privilégié de concertation entre les EPCI qui souhaitent conduire une politique locale de l'habitat. Par ailleurs, des enjeux transversaux importants ont été identifiés, ils concernent la valorisation des identités architecturales, l'habitat et le cadre de vie dans les bourgs centres, l'habitat spécifique des personnes âgées et des jeunes ménages... Le Pays devra donc accompagner la mise en œuvre de programmes locaux de l'habitat en encourageant le conventionnement de plusieurs EPCI, afin que les procédures soient mutualisées sur des espaces pertinents.

#### **2.2.1 – Donner les moyens aux territoires de définir une politique concertée de l'habitat**

Les politiques de l'habitat sont nombreuses et complexes. Le Pays n'a pas vocation à définir une politique de l'habitat, mais il apparaît comme un espace pertinent pour donner du sens aux différentes politiques entreprises sur les espaces et en assurer une cohérence.

- Prédominance du Schéma de Cohérence Territorial en matière de politique de l'habitat. Si le périmètre du SCOT est différent de celui du Pays, ce dernier devra prendre en compte les orientations du SCOT.

#### **2.2.2 – Mettre en œuvre des programmes locaux de l'habitat**

La mise en œuvre des procédures de l'habitat doit être réalisée à des échelles pertinentes sur lesquelles les problématiques et les enjeux sont communs.

- Permettre le développement d'outils territorialisés
  - o d'observation,
  - o de concertation entre les politiques locales, de mise en réseau des acteurs (PLH, conférences intercommunales du logement...)
  - o d'information à travers différents supports de communication
- Mise en œuvre de programmes de type « OPAH », opérations façades, etc... à des échelles pertinentes, par conventionnement entre les communautés de communes, dans la logique des identités architecturales
- Promouvoir le développement d'actions spécifiques sur les bourgs centres : découplage des procédures thématiques
- Promouvoir le développement de procédures thématiques ciblées à des échelles pertinentes en partenariat avec les acteurs concernés et en lien avec les enjeux du Pays
  - o Habitat touristique (diversification de l'offre d'hébergement)
  - o Habitat adapté aux personnes âgées (maintien à domicile dans les bourgs centres)
  - o Habitat des jeunes travailleurs et des travailleurs temporaires ou saisonniers
  - o Procédures conformes aux orientations des agendas 21, notamment, l'amélioration thermique des bâtiments...

## **Objectif stratégique 3.1** **Améliorer l'offre d'équipements et de services collectifs,** **leur accessibilité et favoriser leur mise en réseau**

### **Rappel des enjeux**

Les contrats de Pays constituent le cadre privilégié de l'organisation territoriale des services collectifs en général et des services publics en particulier. En matière d'équipements, le Pays Lédonien souffre encore de carences notamment dans les domaines culturels, socio-éducatifs et sportifs, sanitaires et sociaux. L'amélioration du niveau de service est donc primordial. Elle devra contribuer à un meilleur équilibre entre les espaces ruraux et l'espace urbain, entre les bourgs centres structurants et leur bassins de vie. C'est un élément incontournable du cadre de vie et de l'attractivité du territoire.

Le Pays est structuré par une ville centre, ce qui permet au territoire de se doter de grands équipements structurants à l'échelle du Pays. Les équipements structurants de niveau inférieur doivent mailler le territoire afin de permettre une meilleure accessibilité des territoires ruraux aux pratiques culturelles et sportives et un développement des services de proximité.

#### **3.1.1.- Renforcement et mise en réseau des équipements culturels, sportifs et de loisirs**

En matière d'équipement structurants, la politique du Pays doit d'une part contribuer à combler les carences et d'autre part optimiser l'utilisation des équipements existants, afin de favoriser la mise en œuvre de pratiques de proximité, dans le respect des schémas de services collectifs et de leurs préconisations.

- Une logique générale d'aménagement du territoire
  - o Dans la Ville centre ou l'agglomération, création ou mise à niveau d'équipements structurants et de services spécialisés à très large rayonnement géographique
  - o Dans les Bourgs relais, possibilité de disposer d'équipements structurants spécialisés de rayonnement local
  - o Dans les Bourgs, privilégier les équipements intercommunaux structurants polyvalents amenés à renforcer les pratiques culturelles et sportives de proximité, le service à la population et le cadre de vie. (Sauf cas particulier où une activité spécifique justifie un équipement adapté).
- Développement de la pratique sportive
  - o Réduction des déficits et requalification du parc d'équipements existants
  - o Privilégier les approches intercommunales du fait sportif
  - o Encourager la conduite de projets s'inscrivant dans une logique d'utilisation des équipements à la fois par la population locale ainsi que par les touristes.
  - o Favoriser la concertation entre les acteurs du sport
- Développement des pratiques culturelles
  - o Création ou mise à niveau d'équipements spécialisés qui font défaut (médiathèques intercommunales, musiques, théâtre, cinémas, spectacles...)
  - o Soutien à la mise en réseau des équipements, notamment les médiathèques intercommunales autour d'une « médiathèque pôle de Pays »
  - o Favoriser la mise en réseau des acteurs et la complémentarité entre les structures culturelles.
  - o Création ou soutien d'un événementiel en lien avec le développement touristique

#### **3.1.2 – Optimisation de l'offre d'équipements et de services publics, notamment sanitaires et sociaux**

Les services à la population, notamment les services publics doivent être au plus près des populations du Pays car le cadre de vie, facteur d'attractivité des territoires ruraux et l'équilibre du territoire en dépendent. La création ou le renforcement des services de proximité doivent donc être encouragés, afin d'aboutir à une couverture rationnelle du territoire.

- L'offre d'équipements sanitaires et sociaux
  - o Encourager la réalisation des projets identifiés sur le Pays Lédonien
  - o Conduire une réflexion en termes de permanences des soins libéraux avec l'ordre des médecins du Jura

- Se donner les moyens d'organiser une réflexion prospective sur les besoins des populations, s'attacher particulièrement aux cibles prioritaires (petite enfance, adolescents, personnes âgées) et mettre en œuvre un programme à l'échelle du Pays.
- Développer les initiatives concourant à une harmonisation de la couverture médicale et paramédicale (ex : CLIC de pôle, CLIC décentralisés...)
- Encourager les actions de regroupement intercommunal de l'action sociale
- Renforcement et maintien des services publics et des services à la population
  - Maintenir les services publics existants
  - Encourager la création et la mise en réseau de « pôles intercommunaux d'accueil et de services » en milieu rural : démarche de lieu unique à guichets multiples.
  - Encourager les initiatives de diffusion des services à la population en direction des communes.

### **3.1.3 – Mise en place d'une politique locale des transports**

La problématique des transports locaux sera appréhendée dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Néanmoins, cette composante de la politique de Pays est indissociable de l'optimisation de l'offre de services et d'équipements collectifs. Elle vise d'une part à favoriser le rayonnement des équipements structurants à l'échelle du Pays ou à l'échelle de bassins de vie, en améliorant leur accessibilité. D'autre part, elle vise à renforcer l'offre de transports collectifs et l'adapter aux nouveaux modes de vie (souplesse), en recherchant une meilleure complémentarité entre les moyens de transports mis en place par les différentes autorités organisatrices de transport : desserte péri-urbaine, desserte des bourgs centres, réponse à des besoins ponctuels,...

- Une politique de déplacement qui accompagne le développement des activités de proximité
- Privilégier les dispositifs existants et leur mise en cohérence
- Privilégier les dispositifs souples
- Encourager une meilleure promotion des TER et leur adaptation aux besoins locaux

## **Objectif stratégique 3.2** **Préserver et mettre en valeur le bâti d'intérêt** **Patrimonial, les paysages et les milieux naturels sensibles**

### **Rappel des enjeux**

Le Pays Lédonien se caractérise par une diversité et une richesse environnementale, patrimoniale et paysagère. La facilité d'accès à une telle diversité présente d'ailleurs un intérêt particulier et peu fréquent en termes de cadre de vie, ainsi que pour le développement économique et touristique. De manière générale cet environnement est bien préservé et peut s'appuyer sur des identités fortes et porteuses en termes d'image.

Le territoire est constitué de quatre unités paysagères et architecturales distinctes. Chacun de ces territoires a des préoccupations particulières, ils doivent donc être encouragés dans la mise en œuvre de programmes adaptés à la préservation et la valorisation de leur identité paysagère et architecturale.

Parmi l'ensemble des problématiques environnementales et paysagères, la lutte contre la progression des friches doit constituer une des priorités du Pays Lédonien.

### **3.2.1 – La préservation des espaces naturels, en particulier les milieux naturels sensibles**

Le Pays Lédonien est concerné par trois procédures Natura 2000 sur des sites majeurs (Petite Montagne, Etangs de Bresse, Reculées de Baume). Mais de nombreux milieux ne font pas l'objet de procédures spécifiques alors qu'ils présentent un intérêt prépondérant pour le cadre de vie et l'attractivité du territoire, ainsi qu'un caractère pédagogique..

- Lutte contre l'enfrichement du Revermont et des reculées
  - o Mobiliser les acteurs autour de cette problématique majeure
  - o Encourager les initiatives de mutualisation des expériences
  - o Soutenir l'ensemble des procédures de reconquête ou d'entretien du milieu (vignoble, vergers, agriculture, tourisme....)
- Amélioration de la qualité des cours d'eau et lutte contre l'eutrophisation
- Préservation des milieux humides, étangs, lacs, zones inondables
- Autres sites remarquables d'intérêt écologique, particulièrement importants au niveau de la Petite Montagne
- Préservation de la ressource en eau : à travers notamment le soutien à des opérations d'interconnexion des réseaux
- Encourager la lutte contre les inondations, les glissements de terrain ou autres risques

### **3.2.2 – La revalorisation du bâti d'intérêt patrimonial**

Le patrimoine bâti du Pays Lédonien s'appuie sur des identités architecturales remarquables. Cette revalorisation s'inscrira prioritairement dans le cadre de mesures prises en faveur du développement touristique, du développement culturel, voire de la mise en œuvre des politiques d'amélioration de l'habitat et/ou valorisation des bourgs.

### **3.2.3 – La mise en valeur des villages et des bourgs centres**

Les politiques et les procédures de mise en valeur des villages et des bourgs centres concourent au renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique et prennent toute leur importance dans le cadre de la politique de Pays. A travers cette mesure, le Pays visera à :

- La recherche d'une cohésion des aménagements urbains et traitements paysagers à l'échelle des identités paysagères du Pays
  - o Bresse
  - o Petite Montagne
  - o Revermont
  - o Premier Plateau
- Le renforcement de l'attractivité résidentielle de certaines communes rurales
- L'accompagnement des mesures consacrées au renforcement des bourgs-centres et au développement touristique